



SUR LE CHEMIN DES CEVENNES
SCIC/SAS (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)



Mas des Justes

Sur le Chemin des Cévennes

**« Du Vin, du Plaisir et du Bon Sens ...
Possédez vos propres Vignes ! »**

Dossier de présentation 2020

Projet porté par la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes » - Agriculture Biologique - IGP Cévennes
dans le cadre de la création de son capital

Avec le soutien de



SOMMAIRE

06

Le Mas des Justes

- 06 Un territoire « vivant »
- 07 Un écrin viticole en Agriculture Biologique
- 07 L'appellation IGP Cévennes
- 07 Agriculture Biologique & Biodynamie
- 08 Le soutien de « Saint Maurice, Vignerons au Piémont des Cévennes »
- 08 La biodiversité « Sur le Chemin des Cévennes »

12

Le montage

- 12 Désignation de l'acquisition
- 12 Les statuts de la SCIC/SAS
 - 12 La gouvernance
 - 13 Cession de parts
 - 13 Succession
 - 13 Volet Fiscal

15

Informations aux investisseurs

- 15 Risques en capital
- 15 Valeur des parts

04

L'idée

- 04 Du vin, du plaisir et du bon sens !
- 04 Contexte
- 05 Notre manifeste

10

Le cadre juridique

- 10 Qu'est qu'une SCIC ou comment devenir propriétaire de vignes ?
- 10 Conditions liées à la création de cette SCIC
- 11 Comment ça marche ?
- 11 Les 9 (bonnes) raisons

14

Questions fréquentes

- 14 De quoi serai-je propriétaire ?
- 14 Quand, où et comment se déroulent les Assemblées Générales ?
- 14 Comment allez-vous mesurer l'impact de vos actions sur la biodiversité ?
- 14 Comment vais-je être informé sur la vie du domaine ?

16

Comment devenir sociétaire ?

- 16 Comment souscrire ?
- 16 Résumé

Du Vin, du Plaisir et du Bon Sens ! ... Les moteurs de votre investissement !

Le plaisir : qui n'a pas rêvé de posséder un jour des vignes ?... et de boire son propre vin !

Le bon sens : un investissement viticole engagé dans une démarche vertueuse respectueuse de l'environnement. C'est là, la double ambition du projet d'acquisition du domaine Mas des Justes, par la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes ».

Ensemble :

Créons un grand vin des Cévennes certifié en Agriculture Biologique !
Adoptons un modèle d'agriculture éthique, responsable et durable.

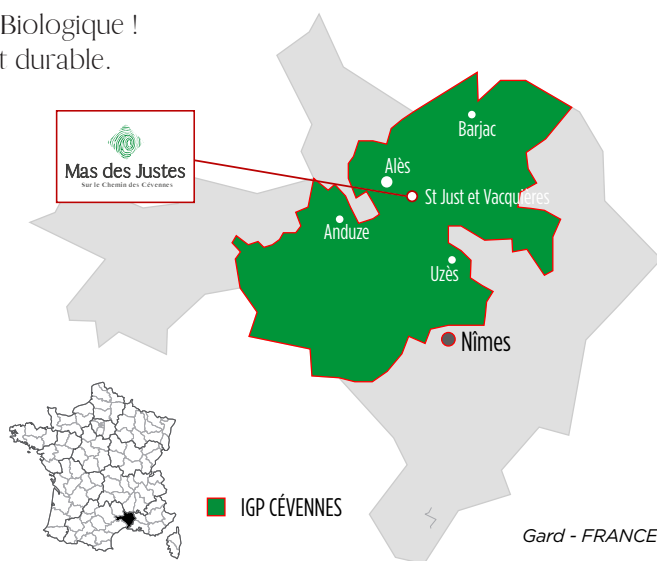


Contexte

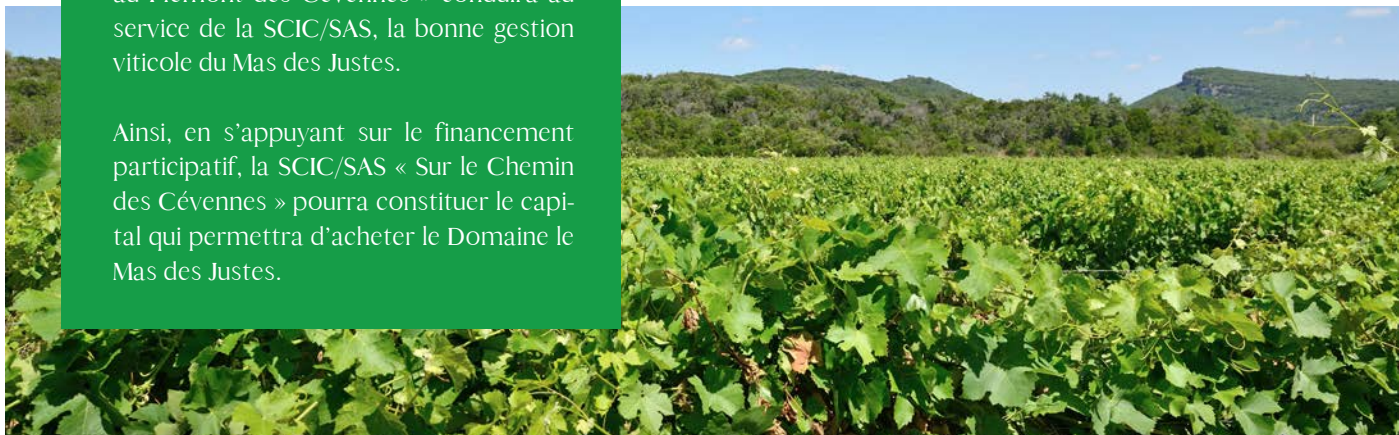
En 2017 « Saint Maurice, Vignerons au Piémont des Cévennes », face au possible abandon - de ce qui constituait parmi les dernières parcelles de vignes - d'un petit terroir aux pieds des Cévennes, décide de préserver ce vignoble et de renforcer son empreinte territoriale.

Dans cet objectif « Saint Maurice, Vignerons au Piémont des Cévennes » initie le projet de la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes », dont elle accompagne la mise en place. « Saint Maurice, Vignerons au Piémont des Cévennes » conduira au service de la SCIC/SAS, la bonne gestion viticole du Mas des Justes.

Ainsi, en s'appuyant sur le financement participatif, la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes » pourra constituer le capital qui permettra d'acheter le Domaine le Mas des Justes.



**Venez vivre et écrire
cette histoire « viticole » avec nous,
en souscrivant des parts sociales
dans notre SCIC/SAS
« Sur le Chemin des Cévennes ».**



Notre Manifeste

Le projet « Mas des Justes » doit avoir du sens et de la cohérence.
Il repose sur les fondations suivantes :



La conduite du vignoble en Agriculture Biologique et en biodynamie dès 2021 avec l'objectif de mettre au monde un grand vin des Cévennes.



La création d'un domaine viticole de référence qui contribuera à la revitalisation d'un territoire rural chargé d'histoire.



Le déploiement de pratiques viticoles qui prennent en compte la biodiversité du territoire (haies, plantations végétales, abeilles,...).



L'initiation de synergies avec l'ensemble des activités agricoles du territoire (lavandes, miel, oliviers, ver à soie...).

Nous souhaitons ainsi partager avec le plus grand nombre une aventure viticole, humaine et responsable aux bénéfices des générations futures.



. Le Mas des Justes

Un territoire « vivant »

Le Mas des Justes est situé aux portes du village de Saint-Just-et-Vacquières dans le Gard, sur le chemin des fameuses Cévennes, riche patrimoine naturel, dont le Parc national des Cévennes, classé réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO.

Le vignoble est né à la fin du 19^{ème} siècle. De mémoire locale, les vignes seraient apparues en 1895, peu de trace tangible avant... Mais dès la révolution française, la vigne faisait partie aux côtés des lavandiers, des éleveurs, de l'exploitation forestière, et de la sériciculture (ver à soie), des activités économiques emblématiques de ce petit pays.

L'écosystème de ce territoire s'enrichit au fil des ans de l'interaction raisonnée des hommes avec le milieu naturel ; ainsi le terroir qui donne sa typicité aux vins, les champs de lavandes, les forêts, les croupes calcaires... les villages et hameaux alentours, forment des paysages et des territoires de vie qu'il est important de préserver et de faire grandir.

Notre projet est ambitieux, il s'engage à l'échelle du bassin cévenol pour préserver l'authenticité et la biodiversité de ce territoire.



Un écrin viticole en Agriculture Biologique

Le Mas des Justes, domaine viticole classé en IGP Cévennes, s'étend sur 15 ha dont 13,5 ha de vignes en Agriculture Biologique. 6 ha seront replantés dans les 4 ans à venir, pour optimiser la production et repenser l'encépagement. Le vignoble est implanté sur des sols argilo-calcaire et argilo-limoneux très propices à la culture de la vigne. Il se découpe en 6 variétés de cépages différents : Syrah, Cabernet Sauvignon, Merlot, Grenache Noir, Carignan (vieilles vignes de 60 ans d'âge) et Cinsault.

L'appellation IGP Cévennes

Le vignoble des Cévennes est situé sur la partie la plus septentrionale du Languedoc au sud de la France. Il tire son nom du massif des Cévennes, dernier contrefort du Massif Central. Les Cévennes, fief du Protestantisme, réunissent les plus grands temples de France, à côté d'un riche patrimoine naturel, dont le Parc des Cévennes, classé réserve mondiale de biosphère par l'UNESCO.

Majoritairement cultivé sur des sols argileux et calcaires, le vignoble s'inscrit dans un paysage vallonné, façonné par des rivières aux crues redoutées où il côtoie vergers, oliviers et céréales. Les journées très ensoleillées d'été, suivies de nuits fraîches favorisent la fraîcheur et la finesse des vins.

Agriculture Biologique & Biodynamie

Les vignes du Mas des Justes sont aujourd'hui certifiées en AB Agriculture Biologique et permettent de produire des raisins destinés à la production de vins bio.

Dès 2021, le vignoble passera en biodynamie. Nous souhaitons, au-delà de cet engagement en Agriculture Biologique, aller vers une démarche qui permettra de valoriser l'expression de ce terroir exceptionnel en favorisant les interactions positives entre le sol, le climat et la vigne.

Les pratiques mises en place permettront de préserver le capital vivant du terroir et s'attacheront à respecter la biodiversité du territoire en résonance avec nos valeurs.



Le soutien de « Saint Maurice, Vignerons au Piémont des Cévennes »

La gestion du Mas des Justes ne peut se faire sans l'accompagnement technique et humain performant de « Saint Maurice, Vignerons au Piémont des Cévennes », techniciens vignoble, oenologues.

La SCIC/SAS exploitera le domaine en collaboration étroite avec les compétences et les ressources techniques de « Saint Maurice, Vignerons au Piémont des Cévennes ». Cette mission couvrira la culture de la vigne, la récolte et la vinification du vin jusqu'à la sortie en bouteille du « Mas des Justes », en rosé et rouge.

« Saint Maurice, Vignerons au Piémont des Cévennes » est située dans le Gard septentrional au pied des Cévennes. Elle réunit 220 vignerons et produit essentiellement des vins en IGP Cévennes : un terroir, un climat et une haute valeur patrimoniale, pour des vins de fraîcheur et de caractère. « Saint Maurice, Vignerons au Piémont des Cévennes » est également engagée dans tout ce qui promet l'avenir de nos enfants avec la conviction que le bien-être des vignerons, que l'implication dans la vie du territoire et le respect de son environnement, sont des valeurs visionnaires. A ce titre, les Vignerons de « Saint Maurice, Vignerons au Piémont des Cévennes » ont adopté de nombreux dispositifs responsables : Certification bio, Vignerons Engagés, Haute Valeur Environnementale, Bee-Friendly. Accompagner le projet « Mas des Justes », prend dès lors tout son sens.



La biodiversité « Sur le Chemin des Cévennes »

Nous souhaitons à travers ce projet viticole Mas des Justes, mettre en place des pratiques qui prendront en compte la biodiversité au service du vignoble mais également du territoire.

Au programme dès 2020 :

- 🌿 Implantation de haies mellifères en bordure de vignes, refuges et ressources de biodiversité.
- 🌿 En partenariat avec le GIEE des Cévennes et AGROOF, recherche sur les variétés et leur attractivité pour la faune et la flore.
- 🌿 Implantation de zones de lavandes (récolte et extraction d'huile essentielle).
- 🌿 Espace de butinage pour les abeilles. Mise en place de ruches et production du miel du Mas des Justes. Avec un dispositif de ruches connectées pour suivre le bon déroulement des cycles.
- 🌿 Semis de couverts végétaux.
- 🌿 Enherbement d'un rang sur deux dans les vignes. Cela vise la décompaction des sols, l'apport en biomasse fraîche et la diminution de l'érosion.
- 🌿 Plantation d'arbres en bordures de parcelles (type muriers, oliviers). Les vignes ancestrales étaient toutes entourées de muriers. Rappelons que le murier est la nourriture des vers à soie... activité emblématique et ancestrale de ce territoire.



Qu'est qu'une SCIC ou comment devenir propriétaire de vignes ?

Dès l'origine, la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes » fait le choix de la forme juridique la plus appropriée à l'éthique voulue par ses premiers sociétaires et bénéficiaires. De forme privée et d'utilité sociale, le statut Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire, système économique qui place l'homme, et non le capital, au cœur du projet. Consommateurs et producteurs peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, devenir sociétaires de la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes », en acquérant au moins une part sociale à 1000 €.

Une SCIC c'est :



Un statut juridique innovant : la Société Coopérative d'Intérêt Collectif



Un nouveau statut coopératif créé en 2001 qui réinvente l'entreprise et le rôle de ses acteurs, qui construisent et gèrent ensemble un projet commun.



L'association de personnes de divers horizons autour d'un projet collectif, en mobilisant au mieux les ressources économiques et sociales du territoire sur lequel va être créée la SCIC.



Basée sur les règles coopératives, elle a un statut de société commerciale et fonctionne comme toute entreprise.

Les SCIC sont inscrites dans une logique de développement local et durable. Ancrées dans leur territoire, elles présentent un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale.

L'investissement au capital de la SCIC est considéré comme un placement original de diversification à long terme alliant plaisir, avantages fiscaux et stabilité patrimoniale.

L'objectif de la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes » est de devenir une structure stable et pérenne, dont l'ambition est de préserver le patrimoine viticole des Cévennes. Pour autant, souscrire au capital social de la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes » est avant tout, un acte militant et inclut un risque financier limité à votre investissement, comme toute prise de parts sociales dans le capital d'une société.

Conditions liées à la création de cette SCIC :

Avoir au moins 3 catégories d'associés (Bénéficiaires « Saint Maurice - Piémont des Cévennes », Salariés et Prestataires de la SCIC, Particuliers, Partenaires Professionnels et Institutionnels).

Respecter le principe des coopératives : 1 associé = 1 voix.

Création de réserves impartageables (au moins 57,5% des excédents ce qui permet d'échapper à l'IS et garantir la pérennité de la SCIC).

Exploiter les vignes avec des vignerons spécialistes de l'Agriculture Biologique.

Ne pas rémunérer les parts : les sociétaires ne sont pas rémunérés mais perçoivent des gratifications symboliques en vin.

Comment ça marche ?

Une gestion simple et sans contrainte

L'investisseur souscrit à minima une part sociale dans la SCIC/SAS.

Le fonctionnement de la SCIC/SAS est assuré par les membres du Conseil Coopératif qui prennent en charge le quotidien lié à la gestion du patrimoine viticole, libérant ainsi l'investisseur de toutes contraintes.

L'exploitation des vignes du domaine se fait par des vignerons et/ou des salariés choisis pour leurs savoir-faire techniques.

L'associé de la SCIC/SAS peut demander la cession ou le retrait de ses parts à tout moment, passé un délai de 3 ans. Si il bénéficie de la défiscalisation au titre de la loi Madelin, il doit garder les parts 5 ans.

Un rapport de gestion est communiqué chaque année, ainsi que le détail sur l'évolution de l'investissement.

Les sociétaires ne sont pas rémunérés mais pour rappel ils perçoivent des gratifications symboliques en vin.

L'associé bénéficie d'un tarif spécifique pour tout achat de vin du Mas des Justes.

Les 9 (bonnes) raisons de participer à cette aventure et souscrire des parts sociales dans la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes ».



Vous devenez collectivement propriétaire de vignes par un montage juridique simple.



Vous devenez acteur du territoire dans un projet économique responsable et solidaire.



Vous investissez et entreprenez pour vous-même autant que pour les générations futures.



Vous participez à la vie des vignerons et découvrez leur métier.

25%

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 25% du montant investi.*



Vous recevez chaque année des gratifications symboliques en vin.



Zéro frais (pas de frais d'entrée, de sortie ou de gestion, à votre sortie vous récupérez votre capital **).



Des tarifs d'achat sociétaires.



Un accès à terme, aux fruits des activités de biodiversité du projet : miel, huile d'olive.

* Non applicable aux entreprises et valable pour des prises de parts avec un encaissement entre le 31 août et le 31 déc.

** Comme toute prise de part sociale dans le capital d'une société. Le risque restant toutefois limité à votre apport en capital.

Désignation de l'acquisition :

La SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes » sera propriétaire de parcelles de vignes en IGP Cévennes, d'espaces boisés et en terre nue, figurant au cadastre de la commune de Saint-Just-et-Vacquières, située dans le Gard sous la référence suivante :

Cépages	Surfaces	Année de plantation	Lieu de plantation	Type de sol
Cabernet Sauvignon	1,2279	1988	PLAN DE ST JUST	Limoneux - sableux
Cabernet Sauvignon	1,3070	1987	LANDRAN	Limoneux - sableux
Carignan	0,4300	1969	SERRE DU MOULIN DE L	Argilo - Limoneux
Cinsault	1,1920	1981	PLAN DE ST JUST	Argilo - Limoneux
Cinsault	0,5038	1971	VIALOSI	Argilo - Limoneux
Grenache-Noir	0,9200	1984	COSTE DES TERRES DE	Argilo - Limoneux
Merlot	0,9160	1992	PLAN DE ST JUST	Argilo - Limoneux
Merlot	0,6620	2013	TERRES DE SAUD	Argileux
Merlot	0,7420	1989	FONT NEUVE	Argilo - Limoneux
Merlot	1,0300	1990	SERRE DU MOULIN DE L	Argilo - Limoneux
Syrah	1,6715	1990	BOIS DU CADE	Argilo - Limoneux
Syrah	1,3540	1989	BOIS DU CADE	Argilo - Limoneux
Syrah	1,5125	1986	BOIS DU CADE	Argilo - Limoneux - Sableux

Matrice cadastrale :

Section et N°	LIEUDIT
H8, H9, H10, H12, H15, H16, K398, K402, K503	PLAN DE ST JUST
H95	SERRE DE MONT AU CIEL
I297, I298	LANDRON
K71, K72, K73, K74, K76, K77, K79, K82, K83, K85	BOIS DU CADE
K167, K168, K196, K175, K525	COSTE DES TERRES DE SAUD
K192	TERRES DE SAUD
K277, K278, K281	COSTE OLIVE
K287, K288, K293, K294, K295, K296, K297	FONT NEUVE
L147	VIALOSI
Li84, Li85	SERRE DU MOULIN DE L'OULE

Les statuts de la SCIC/SAS (points clés)

La gouvernance

Un Conseil Coopératif

Il est composé de [10] à [17] membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 ans.

Ces membres doivent être associés de la SCIC/SAS. Le Conseil Coopératif assure l'administration et la direction de la SCIC/SAS.

Le Président de la SCIC/SAS

Il est élu par le Conseil Coopératif. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance dans l'intérêt de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts au Conseil Coopératif et à l'assemblée des associés.

Le Directeur Général

Il est nommé par le Conseil Coopératif sur proposition du Président.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure.

Cession de parts

Les associés ont droit au remboursement du montant nominal de leurs parts, déduction faite des pertes éventuelles apparaissant à la clôture de l'exercice.

Les parts sont librement cessibles à titre gratuit ou onéreux entre associés. La demande doit être communiquée au Conseil Coopératif qui autorise la cession.

La personne à qui vous cédez doit être majeure et être déjà sociétaire.

La loi fiscale (décembre 2015) relative à la réduction d'impôt sur le revenu de 25% des apports en capital en numéraire, donne obligation de conserver les parts sociales jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les statuts de la SCIC ne fixent eux, aucun délai d'engagement minimum de l'actionnaire.

Ainsi l'actionnaire s'il le souhaite, peut céder sa ou ses parts, au montant nominal d'achat après déduction des pertes éventuelles de l'exercice en cours.

Il peut céder ses parts à titre gracieux ou onéreux à un associé après agrément de la cession par le Conseil Coopératif. Si aucun associé ne se porte acquéreur, la SCIC a obligation de rembourser les parts dans un délai maximum de 5 ans.

Succession

La SCIC n'offre pas d'avantages fiscaux liés à la succession donc, pour transmettre les parts à ses héritiers, ce sont les mêmes règles qui s'appliquent que pour une cession normale.

Volet Fiscal

Les gratifications symboliques n'étant pas considérées comme des rémunérations, vous ne serez pas imposés sur un revenu de la SCIC.

L'avantage fiscal proposé est relatif à la loi Madelin sur la défiscalisation, au titre de souscriptions en numéraire dans une PME/PMI.

« Les contribuables domiciliés fiscalement en France peuvent bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 25% des versements effectués (jusqu'au 31 décembre 2020) au titre de souscriptions en numéraire réalisées dans les mêmes conditions que celles prévues aux 1 et 2 de l'article 885-0 V bis, dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre de l'année de souscription ». (article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts).

. Questions fréquentes

De quoi serai-je propriétaire ?

Tous les souscripteurs sont propriétaires collectivement du vignoble acheté. Son capital se répartit sur l'ensemble du vignoble.

Vous êtes physiquement actionnaires du domaine viticole proportionnellement à vos parts, sans désignation précise de parcelle de vigne.

Quand, où et comment se déroulent les Assemblées Générales ?

Les Assemblées Générales ont généralement lieu entre le mois de mai et le mois de juillet.

Elles seront organisées par le Président du Conseil Coopératif.

Elles sont obligatoires à titre réglementaire, si vous ne pouvez y assister, vous pouvez voter par procuration.

Comment allez-vous mesurer l'impact de vos actions sur la biodiversité ?

Les relevés de biodiversité effectués tous les 5 ans permettront de constater et mesurer l'évolution de la biodiversité. Le développement des surfaces d'intérêt écologique et leur recensement.

Comment vais-je être informé sur la vie du domaine ?

Vous recevrez régulièrement des newsletters par mail qui vous donneront des nouvelles. Vous pourrez nous suivre également via les réseaux sociaux.

Les news porteront sur les travaux de la vigne, la saisonnalité de l'activité.

Vous serez également conviés aux activités collectives pour prendre part aux travaux.



. Informations aux investisseurs

Les parts de SCIC peuvent être proposées à des personnes physiques et morales.

L'investissement dans les parts de SCIC est réservé à des personnes qui par leurs connaissances et leurs besoins de diversification patrimoniale sont capables de prendre en compte toutes les particularités de cette forme d'investissement.

Cette SCIC ne possède aucun agrément AMF : les SCIC font l'objet d'une interdiction d'opération de publicité, de démarchage et d'offre au public.

De ce fait, l'identification par un formulaire est indispensable afin de faire parvenir les éléments de souscription à la SCIC.

Risque en Capital

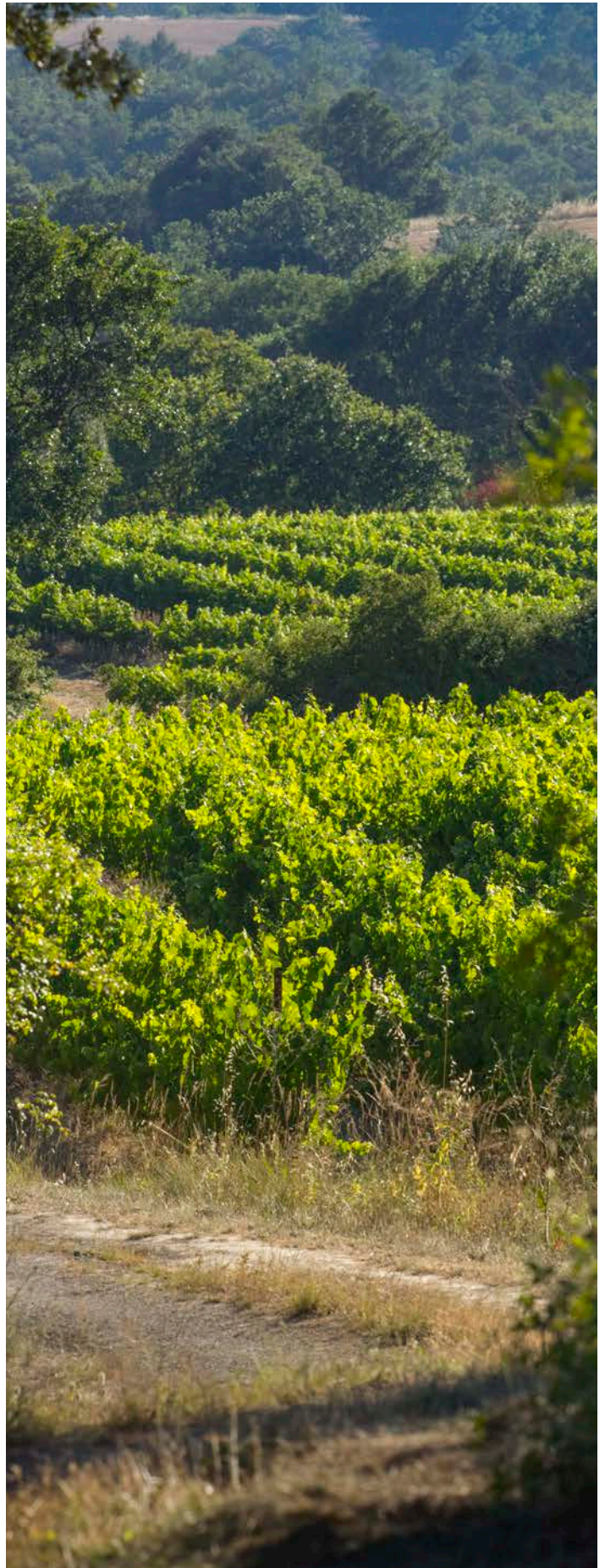
L'investissement dans des parts de SCIC présentent différents risques notamment, la SCIC n'offre pas de garantie de capital : souscrire au capital social de la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes » est avant tout un acte militant et peut inclure un risque financier, comme toute prise de part sociale dans le capital d'une société. Le risque restant toutefois limité à votre apport en capital.

Valeur des parts

La valeur des parts sociales est uniforme et fixée par les statuts à 1000€.

La valeur nominale des parts sociales n'est pas indexée sur la valeur du foncier.

Le statut de SCIC confère à notre SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes » un statut de coopérative et en tant que tel, il ne peut y avoir de plus-value, car les parts ne peuvent être cédées au-delà de leur valeur nominale de départ.



. Comment devenir sociétaire ?

Pour devenir sociétaire, vous souscrivez une ou plusieurs parts sociales à 1000€ (parts de capital dans la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes »).



1/ Bulletin d'intention

Vous remplissez le bulletin d'intention et vous nous le retournez.



2/ Validation

Le Conseil Coopératif valide votre candidature ce qui entraîne la libération des parts et vous retourne un bulletin de souscription.



3/ Bulletin de souscription

Vous remplissez le bulletin de souscription et joignez les pièces nécessaires (carte d'identité et justificatif de domicile).



4/ Propriétaire

Vous recevez vos titres de souscription. Vous entrez à nos côtés dans l'histoire de votre vignoble.

Comment souscrire ?

Vous pouvez souscrire en retournant un bulletin d'intention que nous vous transmettrons sur demande (email, courrier ou téléphone) ou téléchargeable sur notre site internet www.masdesjustes.com.

Le Conseil Coopératif se réunira pour valider votre candidature et la notifiera en vous adressant un bulletin de souscription. Retournez enfin le bulletin de souscription rempli, accompagné de votre règlement. Un certificat de souscription et un justificatif comptable et fiscal vous seront envoyés en retour. Vous êtes dans l'aventure avec nous ! Ce dossier de présentation ainsi qu'une notice d'information sont aussi téléchargeable sur notre site internet.

En résumé



Projet porté par la SCIC/SAS « Sur le Chemin des Cévennes »
Nom du domaine : Mas des Justes
Superficie totale 15 ha dont 13,5 ha de vignes en Bio
Appellation : IGP Cévennes
Localisation : Saint-Just-et-Vacquières (Gard)
Nombre de parts sociales : 320
Montant de la part : 1000,00 €
Gratifications symboliques : en nature, bouteilles du Mas des Justes
1ère dotation en 2021



SUR LE CHEMIN DES CEVENNES

SCIC/SAS (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)



Mas des Justes

Sur le Chemin des Cévennes

Contact

Adresse :
SCIC/SAS Sur le Chemin des Cévennes
370 Montée de Pissevin
30360 St-Maurice-de-Cazeville

Interlocuteur : Bernadette PRICE

Email : info@masdesjustes.com

Tel. : 07 48 72 05 58

Site internet : www.masdesjustes.com

Réseaux sociaux :   